

Meilleurs Vœux pour 2020!

Réunion Présentation
Parcoursup du 20/01/2020



PARCOURSUP?

Portail national de pré-inscription en 1^{ère} année
d'études supérieures.

Les études post-bac à l'étranger ne sont pas sur Parcoursup.

Formations sélectives:

BTS* / DUT* / CPGE / DN MADE / DCG / IFSI / IEP / écoles...

(pas de secteur géographique à respecter)

Formation non sélectives:

Licences (parcours personnalisé pour certains élèves) / PASS
(secteur géographique à respecter quand les formations sont très demandées, mais possibilité de demander en dehors du secteur géographique)

NOUVEAUTES 2020:

Plus de 600 nouvelles formations intègrent Parcoursup dont :

- ▶ les licences sélectives de l'Université Paris Dauphine
- ▶ les 10 Sciences Po / Instituts d'Etudes Politiques
- ▶ de nouvelles écoles de commerce ou de management (concours Acces, Pass, Sesame...)
- ▶ 7 nouvelles catégories d'instituts de formation aux professions paramédicales (dont, audioprothésiste, orthophoniste, technicien de laboratoire médical...)
- ▶ De nouvelles écoles de formation aux métiers de la culture (architecture et paysage, patrimoine, arts plastiques, spectacle vivant, cinéma, audiovisuel, multimédia, etc.)
- ▶ A savoir : ces formations sont référencées sur le moteur de recherche mais, en 2020, **pour la très grande majorité d'entre elles, les candidatures devront se faire, hors Parcoursup** directement auprès des établissements > modalités de candidature sur la fiche détaillée de la formation sur Parcoursup.
- ▶ les formations aux métiers de l'hôtellerie-restauration (Ferrandi, institut Paul Bocuse...)
- ▶ de nouvelles formations en apprentissage

Focus sur les Parcours d'accès aux études de santé (1/2)

L'objectif : la PACES disparaît et de nouveaux parcours d'accès aux études de santé sont mis en place pour diversifier les profils des étudiants et garantir des poursuites d'études et perspectives d'insertion variées

> Suppression du concours : les candidats sont évalués sur leurs résultats en licence

Deux parcours proposés sur Parcoursup cette année par les universités pour accéder aux études de maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (dentaire), pharmacie ou kinésithérapie.

A savoir :

- Tous les profils auront des formations adaptées pour candidater en santé : les profils scientifiques pourront choisir entre PASS et L.AS, les profils non scientifiques auront accès à un large panel de L.AS dans des domaines variés
- **Les candidats ont les mêmes chances d'accéder aux études de santé via une L.AS ou un PASS**

Focus sur les Parcours d'accès aux études de santé (2/2)

- > PASS ou L.AS : comment ça marche ?
- > Comment choisir sur Parcoursup le parcours qui vous convient le mieux ?

Consultez sur
Parcoursup.fr :

→ Des exemples

→ Une page
d'information → Une
FAQ complète

Nouveauté
2020

Je suis en terminale et je veux faire des études de santé

(maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie)

Quelles formations me sont proposées par les universités ?

Deux exemples

Une licence avec une option « accès santé » *

Un parcours spécifique « accès santé », avec une option d'une autre discipline *

L.AS

Sonia aimerait être pharmacienne ou chirurgien-dentiste et s'intéresse aux sciences



PASS

Nicolas aimerait être médecin ou sage-femme et aime la littérature



Elle choisit une licence de chimie qui correspond le mieux à ses projets et à ses points forts et qui propose des enseignements liés à l'option « accès santé »

Il choisit, dans une université ayant une faculté de santé, le parcours spécifique « accès santé » et prend une option lettres qui correspond à ses points forts et à ses autres projets éventuels

✓ Si Sonia valide sa 1^{re} année de licence, elle pourra candidater dans les filières de santé pharmacie ou odontologie

✗ Si Sonia ne valide pas sa 1^{re} année de licence, elle ne peut pas candidater aux études de santé

✓ Si Nicolas valide sa 1^{re} année de licence, il candidate dans les filières de santé médecine ou maïeutique

✗ Si Nicolas ne valide pas sa 1^{re} année de licence, il ne peut pas candidater aux études de santé ; il ne peut pas redoubler cette année

☑ elle est admise en 2^e année de pharmacie

☑ elle poursuit en 2^e année de chimie

elle peut redoubler cette 1^{re} année

elle peut se réorienter via Parcoursup

et elle peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

☑ il est admis en 2^e année de médecine

☑ il poursuit en 2^e année de lettres

il doit se réorienter via Parcoursup

et il peut candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire

Le calendrier 2020 en trois étapes

Novembre 2019 > Janvier 2020
**Je m'informe
& découvre les formations**

1

22 Janvier > 12 mars 2020
Je formule mes vœux
Jusqu'au 2 avril
Je finalise mon dossier

2

19 Mai > 17 Juillet 2020
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**

3

Nov.

Déc.

Janvier 2020

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

Judi 12 mars :
Dernier jour pour formuler
mes vœux

Vœux: SAISIE DU 22/01 AU 12/03

- **10 vœux non classés sous le statut d'étudiant / 10 sous le statut d'apprenti**
 - **20 sous vœux au total**
- BTS / DUT / DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design) / DCG (diplôme de comptabilité et gestion) / CPGE : **1 vœu et jusqu'à 10 sous-vœux maximum**
- IFSI et formations d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse (**5 vœux maximum**), certaines écoles d'ingénieurs et de commerce / IEP : on ne compte pas les sous-vœux
 - **Plus d'obligation de licence libre mais fortement conseillé!**
- Pour les césures (6 mois ou 1 an): à saisir entre le 22/01 et 12/03 (case à cocher + lettre de motivation présentant les objectifs). Si réponse positive: convention + **statut d'étudiant**

LYCEE GENERAL

- **Travail de l'orientation en accompagnement** personnalisé 2^{nde} / 1^{ère} / terminale
- Les professeurs principaux consacreront 1h au CDI pour lancer les élèves dans la procédure Parcoursup
- Les élèves profiteront des vacances de février pour avancer sur leurs dossiers
- Les professeurs principaux seront à nouveau disponibles au retour des vacances de février pour **étudier l'avancement des dossiers**
- Les élèves et leurs familles finalisent les inscriptions

LYCEE PROFESSIONNEL

- Séances **d'accompagnement personnalisé** dédiées à **l'orientation** et aux inscriptions sur Parcoursup depuis la 1^{ère}
- **IMPORTANT: l'aide** apportée par les **professeurs s'arrêtera le 21/02** (vacances et 4 semaines de stage ensuite)
- Les élèves et leurs familles finalisent les inscriptions

Pour s'inscrire:

- adresse mail
- numéro INE (cf relevés de notes des épreuves anticipées)
- numéro de portable (/alertes plateforme)

Contacts:

- JDA
- numéro vert Parcoursup: 0 800 400 070
- messagerie contact depuis dossier sur Parcoursup
- tutoriels disponibles sur Parcoursup

Jusqu'au 2 avril:

- confirmation des vœux par les candidats + dernier jour pour finaliser le dossier candidat

(rappel: impossible de formuler de nouveaux vœux après le 12 mars)

- saisie des fiches Avenir par l'établissement *(chaque professeur formule une appréciation, avis du PP sur les méthodes de travail, l'autonomie, l'engagement citoyen et l'esprit d'initiative, avis de la direction sur la capacité à réussir)*

1 dossier = fiche Avenir / projet de formation motivé de l'élève / notes de 1ères et de terminale / autres éléments éventuellement

Questionnaires d'auto-évaluations:

En licence de droit et licences scientifiques

Objectif: réaliser les types de connaissances et de compétences à mobiliser dans la future formation

Obligatoire pour confirmer les vœux

Rubrique ma préférence:

- quelques phrases pour exprimer ses préférences entre les **vœux formulés**
- **les candidats doivent dire s'ils ont formulé des vœux hors Parcoursup en France et s'il y est admis, il doit fournir une attestation téléchargeable sur Parcoursup**

Rubrique « **activités et centres d'intérêts** » :

Permet de donner des informations sur les activités extra-scolaires:

- ***expérience d'encadrement et d'animation***
 - *engagement associatif*
 - *expériences professionnelles ou stages*
 - *pratiques sportives ou culturelles*

A PARTIR DU 19/05 (jusqu'au 17/07): échanges entre les établissements supérieurs et les candidats sur les propositions d'admission: (suspendu pendant le bac)

Communication par : mail / app Parcoursup / messagerie Parcoursup

Pour une formation sélective : BTS / DUT / CPGE / IFSI...

Réponses possibles des établissements :

- oui
- en attente **d'une** place
- non

Pour une formation non sélective : licence, PASS

Réponses possibles des établissements:

- oui
- oui si (parcours personnalisé)
- en attente **d'une** place

Réponses possibles des élèves :

- oui **j'accepte**
- **j'indique** si je maintiens les **vœux** en attente
- je renonce

L'élève à :

- 5 jours pour répondre entre le 19/05 et 23/05
- 4 jours le 24/05
- 3 jours à partir du 25/05

S'il ne répond pas dans les délais, sa place est libérée

Les réponses des formations

Le 19 mai 2020, les lycéens reçoivent une réponse de la part des formations pour **chaque vœu et chaque sous-vœu formulé** :

> Formation sélective (BTS, DUT, CPGE, IFSI, écoles, ...) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition
d'admission)
ou

En attente d'une place
ou

Non

Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

> Formation non sélective (licences, PASS) :

Réponse donnée au futur étudiant

OUI (proposition
d'admission)
ou

OUI-SI (proposition
d'admission)
ou

En attente d'une place

Choix du futur étudiant

Il accepte la proposition ou y renonce

Il accepte la proposition ou y renonce

Il maintient le vœu en attente ou y renonce

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de réussite personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

Comment répondre aux propositions reçues

> Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente

- Il accepte la proposition (ou y renonce)
- **S'il souhaite maintenir ses vœux en attente, il doit l'indiquer sur Parcoursup. S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement**
- Il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

> Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente

- Il doit faire un choix en acceptant une seule proposition et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- **S'il souhaite maintenir ses vœux en attente, il doit l'indiquer sur Parcoursup. S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement**
- Il consulte les modalités d'inscription administrative de la formation acceptée

Comment répondre aux propositions reçues

- > Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »
 - > des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions
- > **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**
 - > dès le 19 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès le 25 juin.

Inscription dans son établissement d'accueil

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix, le futur étudiant doit effectuer son inscription administrative dans **l'établissement qu'il va intégrer :**

- Avant le 17 juillet 2020, **s'il accepte** définitivement **une proposition d'admission** avant le 13 juillet 2020
- Avant le 27 août 2020, **s'il accepte** définitivement **une proposition d'admission** entre le 13 et le 23 août 2020
- **Aux dates fixées par la formation s'il accepte** définitivement **une proposition** après le 24 août 2020

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup ou à défaut, contacter directement l'établissement d'accueil
- **Si le futur étudiant s'inscrit dans un établissement proposant des formations en dehors de Parcoursup, il doit obligatoirement télécharger sur la plateforme une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup.**

Un accompagnement de mai à septembre

Un accompagnement est garanti pour tous les lycéens qui n'ont pas reçu de proposition et qui souhaitent trouver à la rentrée une place dans une formation proposée sur Parcoursup :

- > Dès le 19 mai 2020 : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations **sélectives (BTS, DUT, école, CPGE, IFSI...)** et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent demander un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO **pour définir un nouveau projet d'orientation pour préparer la phase complémentaire**
- > Du 25 juin au 10 septembre 2020 inclus : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places disponibles**
- > Après les résultats du bac (7 juillet 2020) : les candidats peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur** (CAES) de leur académie : elle étudie les dossiers et aide les candidats à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles.

La préparation de la vie étudiante

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

Entre le 15
janvier et
le 15 mai

> Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent être effectuées **jusqu'à la rentrée en septembre**

> Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la **Sécurité Sociale**. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr